

SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS & VIRY
AVOCATS ASSOCIES
Espace Forbin – 13 Place John Rewald
13100 AIX EN PROVENCE
Tél: 04.42.38.25.84 – Fax: 04.42.38.56.99

Affaire : PARKINGS LE RIOU/LANKEUH
Dossier n°0210555
JEX Aix-en-Provence RG : 24/01126
Adjudication du 07 juillet 2025

CONCLUSIONS AUX FINS D'ANNEXION AU CAHIER DES CONDITONS DE VENTE

Pour :

Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier **PARKINGS RIOU CALESERAIGNE**, situé Rue de la Verdière, 13090 AIX-EN-PROVENCE, représenté par son syndic en exercice la société NEXITY immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 487 530 099 demeurant et domicilié en son agence AIX LA PARADE Domaine de la Parade Bâtiment Kessel 1600, route des Milles 13090 AIX EN PROVENCE, prise en la personne de son représentant légal en exercice.

Créancier poursuivant

Ayant pour avocat **Maître Julie ROUILLIER, avocat associée de la SCP PLANTARD ROCHAS ROUILLIER VIRY & ROUSTAN BERIDOT**, société d'avocats au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE, dont le siège est Espace Forbin, 13, place John Rewald 13100 Aix-en-Provence

Contre :

- [REDACTED], né le [REDACTED] à PARIS (75), de nationalité française, domicilié
- [REDACTED], née le [REDACTED] à MONTPELLIER (34), domiciliée

Débiteurs saisis

En présence de :

TRESOR PUBLIC, ayant fait élection de domicile au Service des Impôts des Particuliers d'Aix en Provence Sud, 3 Allée d'Estienne d'Orves, 13098 AIX EN PROVENCE CEDEX 2 en vertu d'une hypothèque légale inscrite le 20 août 2020 Volume 2020 V n°4194, d'une hypothèque légale inscrite le 9 décembre 2020 Volume 2020 V n°6355 et d'une hypothèque légale inscrite le 5 janvier 2024 sous les références provisoires 1324P01 V00082.

Représenté par **Maître Paul GUEDJ**, Avocat au Barreau d'AIX EN PROVENCE

LE CREDIT LOGEMENT, dont le siège social est situé 50 Boulevard Sébastopol 75003 PARIS, inscrit au RCS sous le numéro 302.493.275, ayant fait élection de domicile chez la SCP LEROY-DEMOULINS, Notaires à Paris, domiciliés 90 rue de Miromesnil, 75008 PARIS, en vertu d'une hypothèque judiciaire définitive inscrite le 19 janvier 2021 Volume 2021 V n°341.

Créanciers inscrits

PLAISE AU JUGE DE L'EXECUTION

1. Les faits et la procédure :

Agissant en vertu de la grosse exécutoire d'un jugement définitif du Tribunal Judiciaire d'AIX EN PROVENCE du 9 août 2021 signifié selon exploit de Maître David MOYA, alors huissier de justice le 18 août 2021.

Selon exploit de Maître David MOYA, Commissaire de Justice à AIX EN PROVENCE, en date du 28 novembre 2023, a signifié à Monsieur [REDACTED] et Madame [REDACTED] un commandement de payer valant saisie portant sur les biens suivants :

Dans un ensemble immobilier dénommé le parking RIOU CALESERAIGNE, situé rue de la Verdière 13090 AIX EN PROVENCE figurant au cadastre rénové de ladite commune Section PR n°86 pour une contenance de 36 ares 25 centiares :

Lot n°17 : un parking en sous-sol du bâtiment 1 et les 72/10.000 ° des parties communes.

Lot n°18 : un parking en sous-sol du bâtiment 1 et les 72/10.000 ° des parties communes.

Tel que cela résulte du règlement de copropriété- état descriptif de division dressé par Maître Edmond PASCAL, alors notaire à AIX EN PROVENCE le 12 juin 1978 dont une expédition a été publiée au Service de la Publicité Foncière d'AIX EN PROVENCE 1 le 5 juillet 2018 Volume 3367 n°9.

Le commandement de payer valant saisie a été publié le 19 janvier 2024 au Service de la Publicité Foncière d'AIX EN PROVENCE 1 Volume 2024 S n°7.

Le Cahier des conditions de vente a été déposé le 06 mars 2024.

Selon jugement d'Orientation de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AIX EN PROVENCE en date du 28 avril 2025, la vente forcée a été ordonnée et l'audience d'adjudication fixée au 07 juillet 2025 à 9 heures.

2. Demande d'annexion au Cahier des conditions de vente :

A l'occasion de la visite de l'appartement appartenant également aux débiteurs saisis situé dans un ensemble immobilier dénommé le Caleseraigne, sis 12-14 rue de la Verdière 13090 AIX EN PROVENCE figurant au cadastre rénové de ladite commune Section PR n°82, correspondant au lot n°59 faisant également l'objet d'une procédure de saisie immobilière pour laquelle l'audience d'adjudication a également été fixée au lundi 7 juillet 2025 à 9h00 devant le Juge de l'exécution du tribunal judiciaire d'Aix en Provence, il a été porté à la connaissance du poursuivant par Maître David MOYA Commissaire de justice chargé de faire visiter ledit appartement et les deux parkings objet de la présente saisie le 24 juin 2025 que depuis le Procès-Verbal descriptif dressé le 30 janvier 2024 l'appartement saisi est occupé par des tiers en vertu d'un bail d'habitation non-meublé (colocation) en date du 2 octobre 2024 avec effet au 1^{er} octobre

2024, d'une durée de 3 ans moyennant un loyer mensuel de 1 400,00 EUR outre les provisions sur charges de 50,00 EUR par mois.

Le bail est relaté dans le Procès-Verbal de constat dressé par Maître David MOYA, commissaire de justice le 24 juin 2025 annexé au présent dire.

Il est indiqué dans ledit bail (page 7 du Procès-verbal de constat du 24 juin 2025) qu'au titre de la description du bien donné à bail :

« *Surface non-habitable :*
- *Parking* »

Il importe de porter ces informations à la connaissance des personnes souhaitant porter les enchères qui en feront leurs affaires personnelles. Le poursuivant ne dispose pas d'autres informations.

Il est en conséquence demandé à Madame le Juge de l'Exécution d'annexer les présentes conclusions et les pièces visées au cahier des conditions de vente et d'en donner acte au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier **PARKINGS RIOU CALESERAIGNE**.

PAR CES MOTIFS

Ordonner l'annexion des présentes conclusions et des pièces suivantes à savoir :

- PV de constat du 24 juin 2025

Au cahier des conditions de vente et d'en donner acte au Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier **PARKINGS RIOU CALESERAIGNE**.

SOUS TOUTES RESERVES

Pièces annexées :

- PV de constat du 24 juin 2025

